

Sur recommandation de la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et en vertu des articles 19, 22 et 23 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil renouvelle le mandat de Clarence T. (Manny) Jules, de Kamloops (Colombie-Britannique), président de la Commission de la fiscalité des premières nations, à titre inamovible pour une période de six mois, et fixe sa rémunération et certaines conditions d'emploi conformément à l'annexe ci-jointe, lequel traitement se situe dans l'échelle GCQ7, à compter du 22 novembre 2018.